



## **Plan annuel 2025 de mise en accessibilité numérique**

### **Introduction**

L'article 47 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible, en permettant à chacun de consulter et d'interagir avec un site ou une application quelle que soit sa situation.

### **1- Rappel schéma pluriannuel d'accessibilité 2023/2025**

La loi fait obligation d'adopter un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mis en place pour rendre les sites et applications accessibles et plus particulièrement conformes au RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Le Conseil régional des Pays de la Loire lors de sa session de décembre 2022 a adopté son premier schéma régional d'accessibilité numérique pour la période 2023/2025. Ce schéma est disponible à la consultation.

### **2- Plan annuel 2025**

Le schéma pluriannuel est décliné et accompagné de plans annuels d'actions détaillant les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année concernée, ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Pour les années 2023 et 2024, les plans annuels ont été adoptés en commission permanente de février de chaque année et sont disponibles en consultation.

Le présent document concerne l'année 2025 et est adossé au schéma pluriannuel 2023/2025.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions finalisées sur le deuxième semestre 2024 et pouvant être mises en œuvre en 2025, leurs dates d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

### **3- Contact**

Ce document est placé sous la responsabilité de la direction générale des services et du référent accessibilité numérique de la collectivité qui peut être contacté à l'adresse mail suivante : [accessibilite.numerique@paysdelaloire.fr](mailto:accessibilite.numerique@paysdelaloire.fr).

Toute question relative uniquement à un défaut d'accessibilité doit être adressé par courriel à l'adresse ci-dessus.

#### **4- Bilan d'étape de la mise en œuvre du schéma régional d'accessibilité numérique et du plan annuel 2024**

##### **4-1 Mise en œuvre du schéma d'accessibilité numérique**

La mise en œuvre du schéma pluriannuel et du plan annuel 2024 mobilise l'ensemble des services de la Région et s'inscrit dans l'Engagement Handicap adopté en session du Conseil régional et dans la démarche « service public + ».

La sollicitation des utilisateurs du numérique régional a débuté. Elle est intégrée dans le cadre du marché sur la rénovation du site d'informations sur la mobilité régionale. L'intervention d'un agent expert et utilisateur d'un lecteur d'écran ou d'une synthèse vocale pour tester des solutions numériques a été engagée fin 2024.

##### **4-2 Audits, mise en conformité, élévation de l'accessibilité numérique**

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des audits d'accessibilité numérique sur des logiciels utilisés par les agents régionaux ou sur des solutions numériques à destination des ligériens ou des entreprises, associations et partenaires. Ces audits externalisés ont été confiés à un prestataire issu du catalogue UGAP faisant appel à une entreprise adaptée, spécialisée dans les audits d'accessibilité numérique. Ces audits complètent les tests réalisés en cours de déploiement sur de nouveaux outils de communication ou sur de nouveaux logiciels.

<b>Action</b>	<b>Sites/applications concernées</b>	<b>Calendrier envisagé</b>	<b>Statut</b>
Audits d'accessibilité numérique	11 audits réalisés - campagne 2023/2024 sur des outils dédiés au grand public ou destinés aux agents de la Région.	2024	Terminé
Accroître l'intégration de l'accessibilité numérique dans la méthodologie des projets des systèmes d'information, et meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les relations avec les fournisseurs	Interpellation des prestataires à l'occasion des audits d'accessibilité et intégration d'une clause adaptée sur l'accessibilité numérique dans les marchés ou les avenants	2024	Terminé

#### 4-3 Action de formation, de sensibilisation et de documentation

<b>Action</b>	<b>Agents concernés</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Statut</b>
Sensibilisation	Nouveaux agents	2 journées d'intégration en 2024 (soixante agents)	A poursuivre
Prise en compte des besoins de formation sur l'accessibilité numérique	Agents ayant des fonctions nécessitant la maîtrise de la réglementation sur l'accessibilité numérique	- absence de demandes individuelles pour un départ en formation externe en 2024, - mise à disposition des agents d'une vidéo de sensibilisation par la direction des ressources humaines auprès des agents demandeurs en 2024, - mise à disposition d'une fiche de conseils pour les assistants en 2024.	A renforcer
Mise à disposition d'outils d'auto-tests sur le centre de logiciels pour certains métiers	Agents affectés sur des projets numériques ou digitaux	Mise à disposition d'un outil de vérification des contrastes de couleur et information des agents suivant les fonctions occupées	A poursuivre
Organisation d'ateliers d'accessibilité visuelle dans le cadre de RDV directions	Agents des directions du siège ou des maisons de la Région	Cette mesure n'a pas pu être mise en œuvre en 2024.	A reprendre en 2025
Méthode FALC (facile à lire et à comprendre)	Agents en charge de la communication	1ère expérimentation de la méthode FALC sur le site internet de la Région sur les pages consacrées au handicap- début 2025	A poursuivre

#### 5-Plan annuel 2025

L'avancement des actions inscrites dans ce plan annuel fera l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'année.

##### 5-1 suivi du schéma pluriannuel et des plans annuels d'accessibilité numérique

<b>Action</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Statut</b>
---------------	----------------------	---------------

Bilan du plan annuel 2024	2024	A finaliser au 1 <sup>er</sup> trimestre 2024
Bilan du schéma 2023/2025	2025	Prévu pour le 3 <sup>e</sup> trimestre 2025
Rédaction du schéma 2026/2029	2025	Prévu pour le 4 <sup>e</sup> trimestre 2025

## 5-2 Audits, mise en conformité, élévation de l'accessibilité numérique

<b>Action</b>	<b>Sites/applications concernées</b>	<b>Calendrier envisagé</b>	<b>Statut</b>
Audits d'accessibilité numérique et prise en compte des scores	Sites et solutions numériques destinés aux utilisateurs externes et internes	Nouvelle campagne d'audits à programmer pour le 1 <sup>er</sup> semestre 2025	A lancer dans le cadre des orientations budgétaires 2025
Expérimenter des tests avec lecteur d'écran ou avec une synthèse vocale sur des documents et outils numériques produits par les services régionaux	En fonction des sollicitations des directions et en mobilisant un agent expert sur le sujet	Année 2025	En cours d'expérimentation depuis fin 2024
Accroître l'intégration de l'accessibilité numérique dans la méthodologie des projets,	En fonction des projets et de la complexité de la solution numérique, de son audience : mise à disposition d'un guide des questions à se poser	Année 2024	En cours d'intégration dans les process de conduite de projet

### 5-3 Action de formation, de sensibilisation et de documentation

<b>Action</b>	<b>Agents concernés</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Statut</b>
Sensibilisation sur le handicap et l'accessibilité numérique	Nouveaux agents	Dans le cadre des journées d'intégration	A poursuivre
Sensibilisation de l'encadrement ou des chefs de projets	En fonction des besoins	Dans le cadre des supports mis à disposition, possibilité de rendez-vous individuels ou collectifs	A poursuivre
Formalisation d'un groupe de groupe de chefs de projet concernés par l'accessibilité numérique	Les chefs de projet référencés	Informations et échanges sur les bonnes pratiques	A lancer
Prise en compte des besoins de formation sur l'accessibilité numérique	Agents ayant des fonctions nécessitant la maîtrise de la réglementation sur l'accessibilité numérique	De manière continue à partir des besoins individuels des agents dans l'offre externe de formation de la DRH	En fonction de l'offre de formation externe
Mise à jour des ressources intranet sur l'accessibilité numérique et prise en compte des bonnes pratiques d'accessibilité dans les phases de design et de développement	Tous les agents	De manière continue via l'intranet destiné au personnel et dans le cadre des process sur les projets	A poursuivre
Création d'un groupe de référents relais au sein des services	Sur la base du volontariat	Suivant les disponibilités et les besoins des directions	A expérimenter
Mise à disposition d'outils d'auto-tests sur le centre de logiciels pour certains métiers	Agents affectés sur des projets numériques	Ces outils doivent être en conformité avec la sécurité numérique et valorisés sur l'intranet destiné au personnel.	A poursuivre en fonction des innovations technologiques
Organisation d'ateliers d'accessibilité visuelle dans le cadre des RDV directions	Agents des directions du siège ou des maisons de la Région	Suivant les disponibilités des directions	A reprendre au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre 2025
Recherche de fonds alternatifs pour soutenir la démarche	Experts en fonds européens ou en fonds dédiés au handicap	De manière continue	A poursuivre